Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 juillet. — Jeanne Clarysse, rue St-Jean, 19. — Gérard Roussel, rue la Perche, fort Sioen, 40. — Achille Brullois, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Auguste Réquillart, rue Pauvrée, 36. — Albert Niffle, rue St-Pierre, 40. — Georges Dhooghe, rue des Longues-Haies. — Auguste Delmotte, rue de la Rondelle, 43. — Achille Dekindt, Place Notre-Dame, 14. — Marthe Duhem, Grande Rue, cour Renaux, 13. — Mathilde Delbecq, rue de la Paix, 20. — Aristide Duprez, rue des Longues-Haies, cour Dupuis, 161. — Henri Masurelle, rue d'Espagne, 10. — Alphonsine Declerck, rue du Tilleul. — Théodore Debosscher, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 1. — Célina Helynck, rue de Rohan, 7.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juillet. — Philomène Cousin, 21 ans, piquière, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 5. — Marie Carré, 6 ans, rue de l'hommelet, cour Dhalliun. — Marie Peeters, 31 ans, ménagère rue du Coq-Français, 75. — Marie Vandevogel, 48 ans, ménagère, rue de la Croix, cour Thibaut. — Marie Dejonghe, 2 ans, rue St-Jean, 81. — Jules Vangheluwe, 6 mois, rue de la perche, cour Briet, 26. — Mélanie Ferrier, 21 ans, sans profession, rue du Curoir, 59. — Jean-Baptiste Petit, 51 ans, déboureur, Hôtel-Dieu. — Marie Deveugle, 69 ans, propriétaire, rue du Moulin de Roubaix, 81. — Laure Hanselin, 2 mois, rue de Sébastopol, cour Dupire. — Adelaïde Rosseuw, 3 mois, rue Bernard, cour Bernard, 33. — François Billoncz, 10 mois, rue Decresme, 14. — Elisabeth Chasteau, 67 ans, en religion sœur St-François de Borgia, supérieure des Filles de la Sagesse, rue de la Sagesse.

MARIAGES du 7 juillet. — François Dubois, 21 ans, chauffeur, et Julie Lecomble, 20 ans, dévideuse. — Rémi Meirsman, 26 ans, débourreur, et Irmine Foucart, 23 ans, soigneuse.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 JUILLET. Florentin Naessens, Orions. — Jules Lepers, rue de l'Amidonnerie. — Zélie Verhaeghe, Pont de Neuville.

Du 6. — Blanche Vermesse, sentier de Roubaix. — Emile Dubar, rue de Renaix. — Zoé Florin, rue de Lille. — Germaine Croes, Pré de la Baille. — Jean-Baptiste Tanghe, Fin de la Guerre. — Edouard Desmet, rue St-Roch. — Agèle Vanmeen, Croix Rouge. — Marguerite Rousseau, Croix Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 JUILLET. — Hermance Planquart, 15 ans 7 mois, rue du Tilleul. — Maurice Tournant, 14 jours, rue de l'Amidonnerie. — Augustine Honoré, 34 ans 6 mois, veuve de Alexandre Desurmont, rue de Menin.

MARIAGE DU 5 JUILLET. — Henri Houset, 31 ans, employé de commerce et Hortense Vandenbrocke, 24 ans, sans profession. — Martial Leblanc, 33 ans, mécanicien et Hermance Carrette, 20 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

La Communauté des Filles de la Sagesse recommande aux mérites de vos prières, l'âme de leur bien-aimée supérieure SŒUR SAINT-FRANÇOIS DE BORGIA, fondatrice de la première maison établie à Roubaix en 1847, décédée pieusement le 7 juillet 1879, à l'âge de 68 ans, après 47 ans de profession religieuse et 32 ans de priorité, administrée des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise.

Elle vous prie d'assister aux FUNÉRAILLES qui auront lieu le jeudi 10 juillet 1879, à 9 heures 1/2, en l'église St.-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Sagesse.

Les amis et connaissances de la famille DEVEUGLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Louise-Françoise-Aimée DEVEUGLE, décédée à Roubaix, le 7 juillet 1879, dans sa 70e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 9 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée la maison mortuaire, Rue du Moulin de Roubaix, 81. 19072

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 9 juillet 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marcéonile-Louise DESVIGNES, veuve de Monsieur Benjamin DELERUE, décédée à Roubaix, le 31 mai 1879, dans sa 75e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 10 juillet 1879, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Julien-Clovis LAGACHE, chevalier de la Légion d'honneur, président du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Martin, administrateur du bureau de bienfaisance, ancien adjoint au maire de Roubaix, veuf de Dame Sophie-Fidéline LEFEBVRE, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1878, dans sa 79e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Belgique

ANVERS. — Vendredi soir, vers 4 heures, est arrivée sur la rade d'Anvers, la frégate de guerre des Etats-Unis d'Amérique, *le Trenton*, capitaine Howel, venant de Spithead. Les saluts ont été échangés entre ce navire et le Port de la Pointe-de-Flandre.

Ce magnifique navire est porteur de 11 canons de gros calibre et de 8 canons de campagne et de montagne.

Le public est admis à le visiter et il y a foule. L'affabilité des officiers américains est parfaite.

— Un propriétaire a eu la facheuse idée de vouloir continuer une cave dans une ancienne maison de la rue de la Vieille-Bourse. La maison s'est écroulée au moment où les ouvriers maçons venaient de la quitter, pour aller prendre leur café. Un seul retardataire a pu être retiré sain et sauf.

Tout le quartier est en émoi, on a cru à une machine infernale.

CHARLEROI. — Une armée de rats a envahi, paraît-il, les sous-sol de la gare de Charleroi et, faute de mieux, vont jusque dans les bureaux rogner les paperasses et les registres. Ils ne respectent pas même les billets de banque.

Cette semaine un employé, à la distribution des coupons, s'aperçut qu'un billet de cent francs avait disparu de sa caisse. A bout de recherches, il eut l'idée de faire enlever le plancher où le billet fut retrouvé, mais en quel état! en nombreux petits morceaux.

— Sous le titre : *Un nouveau magistrat libéral*, le *Hainaut* publie la lettre suivante, qui lui est adressée par un de ses abonnés :

« Monsieur l'éditeur du *Hainaut*,

» Par arrêté royal du 30 juin, il a plu à Sa Majesté de nommer bourgmestre à Petit-Rœulx-lez-Nivelles, le sieur A. Jasmes, fermier de la localité ; 1er échevin, F. Pourceau, *ne sachant ni lire ni écrire*, 2e échevin, A. Godeau, maréchat-ferrant, peu lettré.

« Permettez-moi, monsieur l'éditeur, de vous demander de vouloir bien insérer ces nominations dans votre estimable journal et les titres nombreux qu'a réunis ce magistrat appelé à gérer les affaires de sa commune :

TRIBUNAL DE CHARLEROI.

1° 10 novembre 1857, condamné à 25 fr. d'amende pour coups et blessures.

2° 2 décembre 1859, condamné à 50 fr. pour bris de clôture.

3° 26 août 1876, condamné à 150 fr. pour coups et blessures.

(Suit la nomenclature de 6 condamnations prononcées à différentes époques par le tribunal de Nivelles, pour tapage nocturne et autres affaires de simple police).

— On lit dans le *Figaro* :

« L'avénement au pouvoir du ministère belge actuel avait été accompagné, dans la presse ministérielle, par de pompeuses promesses d'*importantes diminutions d'impôts*. Le projet déposé ces jours derniers par le ministère, a jeté un froid dans les espérances éveillées par ses promesses, on peut s'attendre à le revoir vivement attaqué à la Chambre. L'impôt sur le tabac et l'augmentation des tarifs de chemins de fer seront particulièrement combattus par l'opposition. »

— On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Un employé de commerce, *à la soutane*, a été arrêté vendredi matin, par la gendarmerie, sous la prévention d'un vol de 10,000 fr., commis au préjudice de son patron. Le coupable a, paraît-il, fait des aveux. »

TOURNAI. — Dimanche soir, M. Casterman père, marbrier, voulant se rendre à sa demeure sise avenue de Maire, est tombé à l'eau sur le quai des Salines en face de la maison Boch. Au bruit du corps tombant dans l'Escaut, un agent de police accourut aussitôt, mais l'obscurité l'empêcha de rien distinguer à la surface.

Hier matin on fit des recherches et on retira à peu près à l'endroit de la chute, le corps du malheureux Casterman.

— Un individu qui dirigeait la *Revue industrielle et des chemins de fer*, le nommé Emile Francq, né à Ham-sur-Eure, a été arrêté, hier, à Bruxelles, à la demande du gouvernement français qui le poursuit du chef d'abus de confiance et banqueroute. Passif de la banqueroute : trois millions et demi!

Charade

La gamme t'offre mon premier,
Ne juge pas sur mon dernier,
Préserve-toi de mon entier.

Les mots du logogriphe d'hier sont : *Magicien, Nice, Mage, gain, amie, cage, magie, main*.

FAITS DIVERS

— LA CATASTROPHE DE LA RUE CHAMPIONNET. — Voici de nouveaux détails sur cette catastrophe dont nous avons parlé hier. L'immeuble est un garde-meuble, élevé sur un surperficie de 1,500 mètres carrés par M. Bedel, entrepositaire, demeurant avenue d'Eylau. Comme cette espèce de construction ne comporte pas d'ordinaire de plancher avant d'avoir atteint la hauteur d'un deuxième ou troisième étage; on s'explique pourquoi on élevait ces hauts pignons sans lien entre eux et sans appui. C'est le pignon ouest qui s'est écroulé ; il avait atteint déja une hauteur de huit mètres.

Voici exactement ce qui s'est passé : Les ouvriers occupés par le maître maçon étaient au nombre de 22. Il y avait 2 tailleurs de pierre, 8 compagnons et 12 garçons ou manœuvres. Huit d'entre eux étaient chargés d'élever le pignon ouest et ils venaient de remonter leur échafaudage, c'est-à-dire de le prolonger d'un étage, puis ils étaient aller casser une croûte ; à trois heures ils avaient commencé à monter les moellons, en faisant chaîne sur la nouvelle plate-forme. Vers quatre heures et demie, la majeure partie de ce travail était terminée; déjà le garçon Gambet portant un volant rempli de chaux, allait atteindre le dernier échelon de l'échelle menant à la plate-forme, quand, tout-a-coup un ébranlement général, suivi d'un fracas de tonnerre, eut lieu, et les huit hommes roulèrent pêle-mêle avec les moëllons, le pignon écroulé et l'échafaudage renversé sur deux colonnes en brique, qui furent également entraînées dans la chute. La première victime que les sauveteurs trouvèrent fut le sieur Janvier, âgé de 40 ans père de famille. Il n'avait pas occupé l'échafaudage, et c'est à terre, à l'aplomb du pignon, qu'un énorme moellon l'a frappé en plein figure, lui a brisé la machoire et pour ainsi dire étouffé. A peine dégagé, il a rendu le dernier soupir.

Le sauvetage fut si rapidement conduit, qu'au bout d'une heure on avait dégagé les sept autres, dont heureusement, aucun n'était mort, mais tous étaient grièvement blessés. Un témoin oculaire nous a dit ce mot saisissant :

« Ils étaient sous le tas; leurs corps, réunis, soulevaient et faisaient remuer les pierres, et on ne les voyait pas, tellement ils étaient ensevelis ! »

Voici les noms des sept blessés : Lavalette, 32 ans, blessé au cou ; deux côtes enfoncées, reins brisés, jambes écorchées; Gambet, 18 ans, face écrasée, jambe fracturée; Raudat, 28 ans, crâne fendu (celui-là est à peu près perdu) ; Jou, 42 ans, deux doigts de la main gauche coupés ; Albi, 27 ans, œil gauche sorti de l'orbite, jambes contusionnées ; Parlon, 33 ans, jambes contusionnées ; Pilot (Pierre), 55 ans, bras gauche cassé, jambe gauche et les pieds contusionnés, trous dans la tête.

Plusieurs de ces ouvriers sont mariés ; tous ont été admis d'urgence à l'hospice Lariboisière. Ces braves gens n'ont vraiment pas de chance. Ils devaient aller à la paye du mois, à cinq heures, et plus d'un probablement, avait déjà forme ses petits projets...

—Dimanche, vers une heure quinze de l'après-midi, le train numéro 440, parti d'Amiens pour Beauvais à 11 h. 40 ; a déraillé près de la halte d'Oudenil-Blicourt. Le mécanicien a été tué, un conducteur blessé et un voyageur contusionné.

— La police vient d'arrêter une bande d'individus qui parvenaient, à l'aide de manœuvres habiles, à se faire livrer par des négociants de la province des pièces de vin et d'alcool, livrables en gare de Bercy, et payables à trois et à six mois. Ces individus prenaient sur leurs commandes les noms de marchands honorablement connus et se donnaient entre eux des références pour les fournisseurs qui en demandaient. Les marchandises étaient ensuite vendues à bas prix à des petits débitants. On évalue à près de 50 000 fr. le montant des escroqueries commises par cette société, qui avait pour chef un ancien commis-voyageur en vins.

— Un match dont les conséquences ont été terribles pour les chevaux, a été couru samedi par un trotteur russe appartenant à M. Girardin et un cheval ordinaire propriété de M. Laillard. Le trotteur russe a gagné, mais il est mort le soir même. Quant à son adversaire il était mort à Saint-Germain. Les deux pauvres animaux avaient été impitoyablement surmenés dès le départ. Et pourtant c'était M. Paillard qui conduisait lui-même son cheval l'autre était mené par M. Blainzel. Tous deux étaient en Tilbury. La distance était d'environ 120 kilomètres : de Paris à Rosny, aller et retour : l'enjeu était de 20,000 francs, c'est-dit-on le prix qu'avait coûté le trotteur.

— On ne saurait imaginer rien de plus navrant que le nouveau crime dont la rue de l'Ouest, à Plaisance, vient d'être le théâtre.

Dimanche matin, un commissaire de police et deux agents, accompagnant un nommé Michet, âge de trente-quatre ans, porteur aux Halles, descendaient de voiture au n° 134 de la rue de l'Ouest, et se rendaient dans le logement de l'individu qu'ils escortaient.

Là, on découvrit, étendue sur un lit et morte déjà depuis plusieurs heures, la petite Charlotte Bouquet, fille naturelle de Michet. Cette enfant, âgée de treize ans, avait été étranglée la veille par son père, de l'aveu même de ce dernier, et voici les renseignements qui purent être immédiatement recueillis sur cette horrible affaire.

Michet, dont la conduite avait toujours paru assez régulière, demeurait rue de l'Ouest depuis son mariage, c'est-à-dire depuis sept ans environ. De sa femme, courageuse et honnête ouvrière lingère, il avait eu trois enfants, mais il avait, en outre, d'une liaison antérieure, la petite Charlotte, laquelle demeurait chez une de ses tantes.

Au mois de mars dernier, Mme Michet tomba malade quelque temps après la venue de son dernier enfant; elle ne put s'en relever, et, le 1er avril, son mari désolé conduisait son corps au cimetière de Vaugirard.

Cette perte parut affecter Michet au plus haut point; cependant, on ne remarqua rien d'insolite dans ses habitudes. Samedi dernier, sa fille Charlotte vint le chercher et ensemble ils allèrent au cimetière. Vers sept heures du soir, ils rentrèrent et le père sortit seul quelques heures plus tard. Le crime était accompli.

C'est dans le courant de la nuit que Michet, après avoir erré longtemps, alla se dénoncer à des agents du quatrième arrondissement, prétendit que sa fille lui avait elle-même demandé de lui ôter la vie, et provoqua la descente de police, à la suite de laquelle le cadavre de Charlotte fut découvert.

Malgré l'horreur de cette situation, Michet ne s'était pas départi d'un très grand calme, et tous ceux qui l'ont vu dans la matinée de dimanche avaient peine à le croire atteint de folie. Cette hypothèse est cependant la seule admissible jusqu'à nouvel ordre.

La suite des constatations, ainsi que l'autopsie du cadavre de la petite victime faite hier par le docteur Brourdel, donneront bientôt sans doute le mot de cette lugubre **énigme.**

— Lundi, à sept heures du soir, sur la route de Firminy au Chambon, (Loire) deux gendarmes revenant d'une tournée à la Malafolie, ont été insultés par un nommé Rivet, tailleur de pierres. Ils le mirent en état d'arrestation malgré sa vive résistance. Mais, menacés par ses camarades de leur arracher leur prisonnier, ils chargèrent leurs revolvers comme avertissement.

Assailli, maltraité, le gendarme Brun fit feu quatre fois : le nommé Malartre reçut une balle dans le bras droit qui put être extraite, et le sieur Dumonteaux fut atteint d'une balle dans le bras gauche et d'une balle dans la hanche. Seule, celle du bras a pu être extraite

La foule, dispersée par cet acte de vigueur les gendarmes sont rentrés au Chambon avec leur prisonnier. Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Firminy. Leur état est sans gravité.

LES NIHILISTES EN RUSSIE. — Une dépêche de Berlin, publiée par les journaux anglais, dit que, d'après les nouvelles reçues de Saint-Pétersbourg malgré la rigueur déployée par les autorités, les exemplaires de la publication *Terre et Liberté* continuent à être distribués dans la capitale de Russie comme auparavant. Les éditeurs du *Golos* et de la *Gazette de Saint-Petersbourg* en ont reçu la semaine dernière des numéros qui leur ont été remis manuellement. Ils étaient timbrés du sceau du Comité exécutif qui, comme on le sait, est formé d'un poignard, d'une hâche et d'un revolver entrelacés. Le parti révolutionnaire paraît avoir résolu de consacrer tous ses efforts à travailler les provinces pendant les mois de l'été, et de recommencer avec une activité plus grande et plus étendue la propagande dans la capitale et les grands centres dans l'automne.

— On écrit de Tulle 6 juillet : « Le sieur Lissac, armé d'un fusil à deux coups, se rendait hier soir aux Canardières, puis se glissait dans un pré où travaillait la femme Magnaval.

» Il entama la conversation avec cette dernière, puis, se reculant brusquement en arrière, il déchargea son arme sur elle.

» Atteinte au cou et à l'épaule, la femme Magnaval s'affaissa, grièvement blessée : on craint pour sa vie.

» Son meurtrier, tournant son fusil contre lui-même, se tira le second coup en pleine poitrine et tomba raide mort.

» On ignore encore quel peut être le mobile de ce crime. »

— La nuit dernière, un incendie s'est déclaré aux Chézeaux (Haute-Marne) dans une maison appartenant à M. Marcoux.

Cinq personnes habitaient cet immeuble : une petite fille de quatre ans a péri dans les flammes; les quatres autres ont reçu des brûlures très graves, et deux d'entre elles sont mortes dans la matinée.

La maison a été complètement détruite, ainsi qu'une bergerie renfermant un troupeau de moutons.

L'opinion généralement admise est que les nouvelles Compagnies d'assurances ne distribuent les dividendes qu'après de longues années d'attente, et les actionnaires sont généralement partisans d'un intérêt, sinon d'un bénéfice immédiat.

La Compagnie dont le Crédit Général Français offre aujourd'hui les titres au public (*voir plus loin*), est établie sur de telles bases que cet inconvénient n'est pas à redouter. C'est la **Compagnie de Réassurances Générales**, dont le fonctionnement est aussi sûr et aussi régulier que celui des Sociétés d'assurances les plus solides, dont les garanties sont les mêmes, dont les risques sont moins grands et dont les recettes et les bénéfices seront considérables dès la première année. La raison en est simple. La réassurance se traite de Compagnie à Compagnie, et dans ce genre d'affaires, il n'y a pas à payer de courtages ni à supporter de grosses dépenses d'installation et d'administration. 19070

NOUVELLES DU MATIN

Commission des tarifs douaniers

Versailles, 7 juillet, 4 h. soir.

La commission des tarifs a élevé les droits sur les pelleteries fines et communes. Elle a élevé également les droits sur les velours de toutes qualités.

La crise ministérielle en Italie

Rome, 7 juillet.

Les journaux annoncent que le roi a chargé M. Cairoli de former un cabinet M. Cairoli a accepté.

Il a conféré ensuite avec MM. Depretis et Farini pour examiner la situation.

L'hôpital français à Londres

Londres, 7 juillet.

L'inauguration du nouvel hôpital français a eu lieu aujourd'hui. La rue était pavoisée de drapeaux français et anglais.

Le prince de Galles et son frère, le duc d'Edinbourg sont arrivés à 12 heures 50.

La musique de la Garde républicaine, venue de Paris pour donner son concours à la cérémonie, a joué l'Hymne national anglais.

Leurs altesses ont été reçues sur le seuil du nouvel hôpital, par M. le comte de Montebello, ministre plénipotentiaire de France, assisté du marquis des Fethumières, du commandant Gervais, des docteurs Vintras et Colomiatis et de M. Rimmel, secrétaire de l'œuvre de bienfaisance française. Le docteur Vintras, médecin en chef de l'hôpital, a exposé la situation générale de l'œuvre, faisant remarquer les progrès qu'elle a accomplis.

Cinq nouvelles salles ont été ouvertes et 43000 malades ont été soignés dans l'hôpital français depuis sa fondation. Le prince de Galles a pris un vif intérêt à tous les détails qui lui ont été donnés, en réponse à ces bienvillantes questions. A une heure des rafraichissements ont été servis. Immédiatement après a eu lieu la visite des salles. L'assistance était nombreuse. La presse anglaise se trouvait largement représentée à cette fête.

Les Funérailles du général Renard

Bruxelles, 7 juillet.

Les funérailles du ministre de la guerre M. Renard, ont eu lieu ce matin. Le cortége funèbre est entré à 11 h. 1/2 dans l'église de Sainte-Gudule. Les cordons du poêle étaient tenus par les aides-de-camp du roi et trois ministres. Les ministres, le corps diplomatique, le Sénat, la Chambre des députés, les corps de justice, les autorités civiles et militaires et des députations militaires de la province assistaient aux obsèques.

Toute la garnison et la garde civique de Bruxelles étaient sous les armes. Une foule immense se pressait sur le passage du cortége funèbre malgré la pluie qui n'a pas cessé de tomber depuis le matin.

NOUVELLES DU SOIR

La *République française* a reçu de son correspondant d'Alger, la dépêche suivante :

« Alger, le 7 juillet, 3 h. 25 soir.

» D'accord avec M. le ministre de l'intérieur, M. le gouverneur général civil vient d'ordonner une enquête au sujet des troubles qui ont éclaté dans l'Aurès. La commission chargée de procéder à cette enquête est constituée de la façon suivante : M. Regnaud, directeur des affaires civiles, président, et, comme membres, M. le général de division Fargemol; M. Gustave Graux, préfet de Constantine; M. le général de brigade Lemens, et un chef de bureau, M. Vignard. La commission va se rendre immédiatement dans l'Aurès pour commencer son enquête, qu'elle fera sur place. »

La *Lanterne* publie la note suivante :

« Le jury d'honneur n'a pu se réunir hier, sa composition n'étant pas définitivement arrêtée.

» Nous croyons savoir qu'aux quatre présidents des groupes de la gauche à la Chambre, seront adjoints les sénateurs : MM. Feray, président du centre gauche sénatorial; Leblond, vice-président de la gauche, en remplacement de M. Duclerc, empêché, et Férouillat, président de l'extrême gauche.

» Nous pensons que le jury se réunira aujourd'hui. »

Le cardinal Pie, évêque de Poitiers, qui était allé, dimanche, à Châtellerault, pour bénir une cloche, a été accueilli, à son départ, par une foule qui, à la *Marseillaise* et au *Ça ira !* hurlés à tue-tête, a joint les vociférations de ! *A bas la calotte ! vive la République !*

« Cette manifestation, dit une des feuilles poitevines, aurait dégénéré en émeute sans la patience et la longanimité des victimes de ces cyniques provocations. »

Le *Figaro* croit pouvoir affirmer que le prince Napoléon se rendra à Chislehurst et qu'il y sera entouré des membres de l'appel au peuple.

De son côté le *Gaulois* apprend à la dernière heure que le prince Napoléon part vendredi matin pour Londres, avec ses deux fils.

Petite Bourse du 7 juillet.

5 0/0 116. 83 3/4 85 — Italien 80. 47 1/2 45 — Turc 11. 95 — Banque Ottom. 509. 37. — Egypte 242.50 241,87 — Hongrois 81 5/8 11/16. — Extérieur 15 1/16.

Sans affaires.

Dépêches Télégraphiques

France

Toulon, 7 juillet.

L'escadre de la Méditerrannée est partie pour Brest aujourd'hui a trois heures.

Allemagne

Berlin, 7 juillet.

M. de Varnbueler a présenté aujourd'hui au Parlement allemand une proposition portant que les entrepôts pour le bois et les grains en transit ne seront pas obligatoires, mais facultatifs. M. de Varnbueler propose en outre d'ajouter les mots suivants à l'article 7 du projet de tarif, qui contient l'amendement Franckenstein :

« Cette prescription entrera en vigueur le 1er avril 1880. Si le produit des douanes et de l'impôt sur le tabac, pendant la période allant du 1er octobre 1879 au 31 mars 1880 dépasse la somme de 52,651,815 marcs, l'excédant sera déduit des contributions matriculaires aux différents Etats, proportionnellement à leur population. »

Berlin, 7 juillet.

Le *Moniteur officiel de l'Empire d'Allemagne* annonce que M. Bitter est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Hobrecht, démissionnaire.

Angleterre

Londres, 7 juillet.

Le prince de Galles a autorisé l'administration de l'hôpital français à donner son nom à la salle des convalescents.

La fête donnée à Albert Hall a été splendide.

Le prince de Galles, le prince d'Edimbourg, le duc de Connaught et leurs familles sont arrivés à quatre heures.

LL, AA. ont été reçues par le comte de Montebello.

L'assistance était nombreuse ; on l'évalue à 3,000 personnes parmi lesquelles on remarquait tous les artistes de la Comédie-Française.

Temps splendide.

Londres, 7 juillet.

Chambre des Communes : — M. Bourke, répondant à M. Holms, dit qu'il a reçu, il y a une quinzaine de jours, une dépêche de lord Lyons, constatant que M. Waddington l'a informé que les représentations de l'Angleterre, relatives aux droits sur les huiles minérales, ont été renvoyées à M. Tirard et à M. Say, et qu'elles sont sérieusement examinées par le gouvernement français.

Londres, 8 juillet.

Chambre des Communes. — Par suite de la déclaration faite par le ministre de la guerre relativement à la punition corporelle dans l'armée, le général Chamberlain propose l'ajournement de la discussion, afin de faire constater que l'opposition au bill relatif à la discipline dans l'armée avait cesse sur la déclaration que le gouvernement était sur le point d'abolir entièrement la punition corporelle.

M. Stanley nie avoir fait samedi une semblable promesse.

M. Hartington désire que la discussion sur la question soit différée jusqu'au moment où la Chambre sera arrivée à l'article qui traite la question.

Malgré cette demande, une discussion très-vive a eu lieu de 5 h. 1/4 jusque minuit 1/4.

M. Hartington, au milieu des chaleureux applaudissements des conservateurs, repousse toute solidarité dans la conduite tenue dans cette affaire par les [illegible] indépendants et dit que cette action [illegible] est extrêmement mauvaise et injurieuse pour la dignité de la Chambre.

Le général Chamberlain répond au marquis de Hartington que dernièrement encore il était le chef du parti libéral, mais aujourd'hui l'honorable marqui n'est plus le chef que d'une fraction de ce parti.

M. Fauweets regrette le langage tenu par M. Chamberlain et approuve hautement celui de M. Hartington ; l'orateur ajoute que par sa conduite la minorité met en jeu la dignité de la Chambre et les priviléges parlementaires.

La discussion continue sur un ton très-vif.

A 1 heure 30 du matin, la motion de M. Chamberlain, tendant à faire ajourner la discussion est repoussée par 230 voix contre 36.

La discussion continuera aujourd'hui ; sir Stafford Northcote prendra la parole.

La séance est levée.

Nouvelles des Républiques américaines

New-Lork, 7 juillet.

Les journaux publient une dépêche de Kingston, en date d'aujourd'hui annonçant que la ville de Port-au-prince est en flammes.

Beaucoup de quartiers sont brûlés ; toutes les affaires sont suspendues, les douanes sont fermées.

Panama, 28 juin.

Le Sénat colombien a invité le président de la République à offrir sa médiation dans la guerre actuelle entre le Chili et le Pérou

Le Havane, 7 juillet.

Une partie de la garnison de la Vera-Cruz s'est revoltée le 26 juin.

La révolte a été réprimée et 9 de ses chefs ont été exécutés.

En même temps, l'équipage du navire de guerre la *Liberlad* s'est insurgé et a gagné la pleine mer.

D'autres navires sont partis à sa poursuite.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Présidence de M. BRISSON.

Séance du 8 juillet

La séance s'ouvre à 2 heures.

Discours de M. Ferry.

M. FERRY, ministre de l'instruction publique, expose l'impossibilité d'appliquer la thèse de M. Madier de Montjau parce que le personnel laïque enseignant manquerait.

Il serait, de plus, dangereux de donner l'apparence de persécutés au clergé séculier et à l'Eglise qui doit rester maîtresse chez elle.

L'article VII tient juste la limite; nous avons considéré qu'il est le plus sûr rempart pour défendre la société.

C'est un asile contre l'enseignement de l'Eglise.

M. LÉON RENAULT monte à la tribune.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 8 juillet, 1 h. soir.—Hauteur du baromètre : Cherbourg, Boulogne, 755 ; Nantes, Belfort, 760 ; Nice, Biarritz, 763. Très-basses pressions sur les îles britanniques. Le baromètre continue à baisser sur nos régions. Probable : Vent de Sud-Ouest à Nord-Ouest. Temps à averses.

COMMERCE

Marché de Courtrai du 7 juillet

Prix par hectolitre : Froment blanc, 29 50 22 »»; Froment roux, 19 »» 20 »»; Seigle, 14 «« 15 »»; Avoine, 10 50 »» ». Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 25 »» »» »»; Pommes de terre rouges 25 »» »» »»; Beurre par 1/2 kil. 1 40 1 58; Œufs, par 25, 2 00 2 18.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 69 »» »» »»; Huile de lin, les 100 kilos, 66 »» »» »»; Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., »» »» »» »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, »» »» »» »»; Tourteaux de colza, les 100 kilos, 16 50 16 75, Tourteaux de lin, les 100 kilos, 22 »» 27 »»; Tourteaux de chanvre, »» »» »» »».

Observations : Huile de colza : Demandée. Sur ces quatre derniers mois 71 fr. — Huile de lin : Très-rare. — Graine de colza : Calme. — Graine de lin : Calme. — Tourteaux Calmes.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE
7 Juillet. — 6 heures soir

Huile colza en f.d.	81 25	Esprits	54 54 50
id. en tonnes	81 25	Farines 8 m.	59 . . .
id. épurée	91 25	Supérieure	56 75 . . .
Huile de lin en f.d.	70 50	Suif	76 . . .
id. en tonnes	72 50	Cafés Java	230
Suc. 7/9 disp.	55	Ceylan	215
id. 10/13 d.	48 75	Haïti	210
id. blanc 3 c.	57	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	124 0	Cacaos Para	180
id. belle sorte	135 50	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75 50	Haïti	110
Mélasse de fab.	11 10 7	Trinité	165
id. raffinerie	12 50	Caraque	200 à 400

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE
DU 7 JUILLET 1879

Par espèces	Amenés	Poids moyen	Prix par 1/2 k.	Prix par 1/2 k.	Prix extrêmes	
Bœufs...	2811	347	1.78	1.79	1.45	1.42 1.82
Vaches...	575	336	1.65	1.40	1.30	1.05 1.70
Taureaux	141	338	1.50	1.40	1.30	1.25 1.55
Veaux	619	79	2.00	1.80	1.60	1.40 2.10
Moutons	8169	20	2.00	1.80	1.55	1.45 2.06
Porcs gras	1041	85	1.60	1.56	1.46	1.46 1.65

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 14, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 7 juillet 1879

Le marché des rentes françaises a été très-ferme; les cours faits après Bourse, samedi, n'ont cependant pas été compromis, mais on ferme aux mêmes prix que ceux côtés en dernière clôture, c'est-à-dire à 82.62 sur le 3 0/0, à 116.85 sur le 5 0/0 et à 87.85 sur l'amortissable.

Il faut remarquer que, dès à présent, le marché du comptant s'est singulièrement amélioré, sauf l'Italien qui est un peu lourd à 80.40.

Les fonds étrangers sont bien tenus et même en légère progression :

Le florin en or fait 69 1/16, le 6 0/0 Hongrois 81 5/8, le Russe 1877 est à 90 3/16 ; l'obligation égyptienne à 242 n'a pas varié.

Les Sociétés de Crédit sont fermes ; la Banque d'Escompte fait 837, la Banque de Paris à 802.

Les actions de la Compagnie Transatlantique sont demandées à 585, coupon détaché. Les cours du Télégraphe de Paris à New-York sont favorables à l'achat.

RENSEIGNEMENTS. — *Compagnie générale des Voitures de Paris* : Les recettes du mois de juin se sont élevées à 2,047,000 fr. et les sommes encaissées par la Compagnie, du 1er janvier au 30 juin, sont de 10,057,309 francs.

Chemins de fer Autrichiens : Les recettes de la 26e semaine de l'exercice ont été de 664,000 florins ; celles de la semaine correspondante de 1878 n'ont été que de 605,000 florins, d'où une différence en faveur de 1879 de 59,000 florins, soit 147,000 fr.

La Banque Nationale exécute les ordres de Bourse, encaisse tous les coupons, et répond par lettre à toute demande de renseignements.

Vente de 55,000 Actions

DE LA COMPAGNIE DE

RÉASSURANCES GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 35 Millions

DIVISÉ EN 70,000 ACTIONS DE 500 FR.

(LIBÉRÉES DE 125 FRANCS)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

FERDINAND BARROT, G. O. ✱, Sénateur, ancien Ministre, *Président*.

BLANCHE (Alfred) [illegible]

CHÈVREAU (L.), C. ✱, député, ancien conseiller d'Etat.

CLÉMENT-SIMON (G.), ✱, ancien Procureur-Général près la Cour d'Appel d'Aix.

CLERMONT-TONNERRE (Cte G. de), ✱, propriétaire.

JOURNET (A), propriétaire.

PASCAL (E.), Administrateur de la Compagnie d'assurances sur la vie *le Temps*.

PETIT-BERGONZ (B), ✱, ancien avoué à Paris.

THOINNET de la TURMELIÈRE, O. ✱, député, administrateur de la Cie du chemin de fer d'Orléans.

Directeur : M. A. NIVERT, anc. Directeur à Paris des Cies *Commercial Union* de Londres, — *National of Ireland* de Dublin, etc.

Sous-Directeur : M. H. de HEYNE, ancien Inspecteur de la Ce d'assurances contre l'incendie : *La France*.

EXPOSÉ

La Réassurance est l'acte par lequel une Compagnie d'Assurances transfère à une autre Compagnie une partie de ses polices, en lui cédant comme rémunération une partie de la prime payée par l'assuré.

Ces opérations se traitant uniquement de Compagnie à Compagnie, une société de réassurance ne nécessité qu'une faible dépense d'installation et n'entraîne aucun frais d'inspection, de courtage et de publicité. Son capital entier est employé en rentes françaises, valeurs garanties par l'Etat ou acquisitions d'immeubles, conformément à la loi.

L'organisation de la *Compagnie de Réassurances n